

Prise de position de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales au sujet des votations du 14 juin 2015

La Conférence des présidentes de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales recommande un Non à l'initiative sur les Bourses d'étude et un Non à l'initiative sur la Réforme de la fiscalité successorale : Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS.

L'USPF rejette l'Initiative sur les bourses d'étude, parce qu'elle prend la place du concordat sur les règles d'octroi des bourses d'études, qui prévoit une harmonisation entre les cantons. Mais elle rejette aussi l'initiative parce que cette dernière revendique l'accès de tous les étudiants à des subventions leur garantissant d'obtenir un standard de vie minimum. Ce procédé aurait pour corollaire l'introduction d'un revenu basique et cela indépendamment du coût de la vie.

L'impôt fédéral sur les successions et les donations risque de compliquer les dispositions réglementaires de reprise des entreprises – il s'agit majoritairement de petites et moyennes entreprises. Lors d'un changement de génération, il se pourrait que les moyens financiers communément mis en œuvre dans l'intérêt de l'entreprise et de l'économie soient annulés. Il est vrai que l'initiative prévoit des allègements fiscaux pour les entreprises et les exploitations agricoles, mais elle n'en indique pas les montants. Elle part du principe que les héritiers et héritières exploiteront le domaine pendant dix ans au minimum. Or le contrôle de cette disposition représenterait un énorme investissement pour les cantons. En rejetant cette initiative, l'USPF refuse aussi une ingérence dans le monopole fiscal des cantons. Elle considère l'introduction de l'imposition rétroactive des donations et successions au 1^{er} janvier 2012 comme particulièrement malvenue.

L'USPF n'a pas pris position sur la Révision partielle de la loi sur la radio et la télévision ni sur la Modification de la constitution fédérale concernant le Diagnostic préimplantatoire et la loi sur la procréation médicalement assistée.

Renseignements:

*Annekäthi Schluép-Bieri, présidente de la commission spécialisée – Politique familiale et sociale USPF, Tél. 078 839 29 31, annekaethi.schluep@sunrise.ch
www.landfrauen.ch*